

LES ACTIONS DE PREPARATION A L'EMPLOI

OBJECTIF :

Pour sécuriser un démarrage de contrat, à la fois pour le jeune mais aussi pour son employeur, des actions de préparation à l'emploi peuvent être mobilisées.

Financées par le Conseil Régional, les OPCA ou Pôle Emploi, elles permettent aux employeurs d'être soutenus dans toutes leurs démarches de recrutement, aux jeunes d'être sensibilisés aux réalités du terrain, de valoriser leurs aptitudes, d'acquérir de nouvelles compétences.

LES PERIODES D'IMMERSION EN ENTREPRISE

Préalablement à un recrutement, sous formes de stage (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), elles permettent au jeune de découvrir le métier, l'entreprise et les équipes sur le terrain avant de s'engager dans un contrat de travail.

Elles permettent au recruteur d'évaluer les aptitudes du jeune sur le terrain

LE DISPOSITIF D'ORIENTATION ET D'INSERTION TERRITORIALE

Les Missions Locales de Lorraine animent un dispositif d'orientation et d'insertion territoriale en collectif ou en individuel, l'objectif est de:

- découvrir les métiers et les employeurs de leur territoire
- construire un projet d'emploi et/ou de formation cohérent et réaliste
- effectuer une ou plusieurs périodes en entreprises pour valider ce projet (maximum 210H)

Les jeunes engagés dans cette dynamique sont affiliés au régime général de sécurité sociale, et bénéficie d'une assurance en responsabilité civile.

Ils ne perçoivent pas de rémunération.

LE PARRAINAGE

Actif ou à la retraite, issu du milieu associatif, des collectivités, des entreprises, le parrain intervient bénévolement auprès des jeunes.

Son expérience professionnelle, sa connaissance fine des codes du monde du travail lui permet d'aider les jeunes à :

- Valoriser leur motivation et leurs compétences
- Mieux comprendre les attentes des employeurs en fonction des secteurs d'activités
- Optimiser leur période d'intégration dans l'entreprise



LES ACTIONS DE PREPARATION A L'EMPLOI

Certaines actions permettent de former, en amont de l'embauche, des demandeurs d'emploi pour répondre à des besoins identifiés. Il s'agit de dispositifs de formation, de 400 heures (en moyenne) dont 1/3 en entreprise.

Leur mise en place repose en amont sur :

- L'identification des besoins de recrutement : nombre d'embauches, types de postes à pourvoir, types de contrats proposés à l'issue de l'action
- L'identification des compétences à acquérir
- Le choix d'un mode de financement et d'un organisme de formation
- La construction d'un plan de formation en lien avec le financeur, l'organisme de formation, le conseiller Mission Locale

ACTION TERRITORIALE D'INSERTION DANS L'EMPLOI

Action de formation collective

Conditions :

Recrutement en CDI ou CDD 12 mois, contrat en alternance de 12 mois minimum, emploi d'avenir

Formation : par un organisme de formation interne ou externe

Financement : CRL 80%, employeur 20%

PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI (POE)

Action de formation collective ou individuelle

Conditions :

Recrutement en CDI ou CDD 12 mois, contrat en alternance de 12 mois minimum, emploi d'avenir

Formation : par un organisme de formation interne ou externe

Financement : OPCA - PÔLE EMPLOI

LES PRESTATIONS POLE EMPLOI

Le partenariat étroit qui lie les Missions Locales aux Pôles Emplois permet de mobiliser des actions comme : L'ECCP (Evaluation des compétences et capacités professionnelles) ; les plateformes de vocations (méthode de recrutement par simulation qui permet d'évaluer les aptitudes / à un poste de travail donné) ; les AFPR (actions de formation préalable au recrutement)

Contacter votre Mission Locale :



Association régionale des Missions
Locales de Lorraine